



Modalités d'inscription - rentrée 2021/2022

*Nouveaux élèves**

Documents nécessaires :

- Formulaire d'inscription (+ extrait règlement au dos à signer)
- Avis d'imposition 2021 (revenus 2020) pour l'obtention d'une réduction tarifaire
- Fiche de choix horaires pour les cours instrumentaux individuels (à partir du CE2), selon les plages indiquées sur l'emploi du temps général. Cette fiche nous est absolument nécessaire pour préparer les réunions parents/professeurs.

Marche à suivre :

- 1) Renvoyer les documents cités ci-dessus à la Mairie avant le 5 septembre. Les renseignements personnels resteront strictement confidentiels.
- 2) Assister aux réunions de rentrée parents/professeurs (tableau ci-dessous). Elles servent à déterminer l'horaire individuel de chaque élève à l'intérieur de la plage proposée par le professeur. **Il est absolument indispensable que tous les parents d'une même classe soient présents dès le début de la réunion afin de pouvoir tenir compte des impératifs horaires de chacun** (prévoir 30 à 45 minutes de réunion).

Nota : En raison des mesures sanitaires nous demandons aux familles de n'envoyer qu'un seul parent aux réunions et pas d'enfant, sauf les grands élèves qui peuvent venir eux-mêmes sans les parents.

Réunions parents/professeurs en vue de l'établissement des horaires des cours individuels :

	Lundi 06	Mardi 07	Jeudi 09	Vendredi 10
18h30			Chant (s.3)	
19h	Trombone/tuba (s.3)	Hautbois (s.3)	Guitares Classiques (s.1)	Violon/Alto (s.3)
19h30	Saxophone (s.1)	Flûtes (s.1)	Orgue/Accordéon (s.4)	Piano (s.1)
20h	Trompette (s.3)	Clarinette (s.7)	Guitares Modernes (s.7)	Jardin Musical (s.5)
20h30	Percussions (s.1 et 7)			Orientation (s.1)

Reprise des cours de musique : à partir du lundi 13 septembre 2021

*Les anciens élèves reçoivent un dossier par courrier postal en juin avec un formulaire d'inscription pré-rempli à renvoyer avant le 14 juillet.